

# Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

13<sup>e</sup> séance, 25<sup>e</sup> année

**Province de Québec  
Centre de services scolaire des Navigateurs  
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 13 juin 2023 à 18 h 30, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1<sup>re</sup> Rue, Lévis.

## **Membres du conseil d'administration présents :**

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève  
Madame Karine Barma-Hamel, parent d'un élève  
Madame Annie-Claude Bérubé, vice-présidente et parent d'un élève  
Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien  
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté  
Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté  
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté  
Madame Hélène Massé, membre de la communauté  
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant  
Monsieur Éric Pouliot, directeur d'établissement

## **Membres du personnel administratif présents :**

Madame Suzie Lucas, directrice générale  
Monsieur Benoît Langlois, directeur général adjoint  
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe  
Monsieur Christian St-Gelais, secrétaire général  
Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs  
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles  
Monsieur Jean-François Houle, directeur des Services des ressources financières

## **1.0 PRÉLIMINAIRES**

### **1.1 Mot de bienvenue**

Madame Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux membres du conseil d'administration.

### **1.2 Ouverture de la séance ordinaire**

Monsieur Yannick Forgues propose l'ouverture de la séance ordinaire du conseil d'administration du 13 juin 2023 à 18 h 30.

### **1.3 Vérification de la légalité de la séance**

#### **1.3.2 Avis de convocation**

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

#### **1.3.3 Quorum**

Le secrétaire, monsieur Christian St-Gelais, confirme qu'il y a quorum.

# Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

CA-22-23-128

## 1.4 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Hélène Massé et résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

### 1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
  - 1.3.1 Avis de convocation
  - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
  - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023
  - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN
- 1.8 Mot de la présidente

### 2.0 Décisions

- 2.1 Règlement relatif aux frais de séjour, de déplacement et de représentation ainsi qu'aux frais en lien avec la reconnaissance du personnel (3.1) – amendement
- 2.2 Changement de contrôle de Transport Deschaillons inc. en faveur de Autobus Auger inc.
- 2.3 Services des ressources matérielles – Services spécialisés en hygiène et salubrité (contrat 3 ans) – Adjudication de contrat
- 2.4 École de la Ruche – Prachat d'équipements de ventilation et de récupération d'énergie – Adjudication de contrat
- 2.5 École Pointe-Lévy et Centre de formation professionnelle de Lévis – Services spécialisés d'une agence de sécurité – Adjudication de contrat
- 2.6 Services des ressources matérielles – Renouvellement des téléphones cellulaires (CAG 2023-8111-50 – Biens et services de mobilité cellulaire) – Adjudication de contrat
- 2.7 École de la Falaise – Réfection de la toiture et du balcon d'entrée principale – Adjudication de contrat
- 2.8 Désignation d'un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
- 2.9 Engagement ou nomination à un poste de direction générale adjointe
- 2.10 Nomination d'un responsable du traitement des plaintes
- 2.11 Entente régissant le partage des installations scolaires et municipales entre la Ville de Lévis et le Centre de services scolaire des Navigateurs
- 2.12 Évaluation de la directrice générale – (dépôt séance tenante) (huis clos)
- 2.13 Nomination d'un membre de la communauté au CA

### 3.0 Information

- 3.1 Résultats des élections CA 2023
- 3.2 Résolution de la municipalité de Sainte-Croix – Terrains du CSSDN
- 3.3 Mot de la Direction générale.

### 4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité de vérification
- 4.2 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.3 Comité des ressources humaines
- 4.4 Comité CSÉHDAA
- 4.5 Comité de parents
- 4.6 Comité consultatif de transport

### 5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des membres

### 6.0 Levée de la séance

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

**1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration**

CA-22-23-129

**1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023**

**ATTENDU** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 9 mai 2023 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Annie-Claude Bérubé et résolu :

**DE** dispenser le secrétaire de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 9 mai 2023 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**1.5.3 Suivi au procès-verbal**

Un suivi au procès-verbal est fait.

**1.6 Interventions du public et période de questions**

Aucune intervention.

**1.7 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN**

Aucune intervention.

**1.8 Mot de la présidente**

Madame Ève Lapointe, présidente, s'adresse à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

**2.0 DÉCISIONS**

CA-22-23-130

SRF

**2.1 Règlement relatif aux frais de séjour, de déplacement et de représentation ainsi qu'aux frais en lien avec la reconnaissance du personnel (3.1) – amendement**

**ATTENDU** la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ C-1-13.3);

**ATTENDU** la consultation auprès des syndicats du personnel de soutien, professionnel et enseignant.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

**D'AMENDER** le Règlement relatif aux frais de séjour, de déplacement et de représentation ainsi qu'aux frais en lien avec la reconnaissance du personnel (3.1);

**QUE** la mise à jour dudit Règlement entre en vigueur le jour de son adoption au conseil des commissaires, soit le 13 juin 2023.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CA-22-23-131  
SRF

**2.2 Changement de contrôle de Transport Deschaillons inc. en faveur de  
Autobus Auger inc.**

**ATTENDU** la demande de Transport Deschaillons inc. de céder et transférer le contrat de transport exclusif à Autobus Auger inc.;

**ATTENDU** l'article 44 de la section XXI du contrat de transport exclusif;

**ATTENDU** l'examen et la recommandation des Services du transport.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Karine Barma-Hamel et résolu :

**D'APPROUVER** la demande de changement de contrôle et du transfert du contrat de transport exclusif de Transport Deschaillons inc. à Autobus Auger inc.;

**D'AUTORISER** la présidente et la directrice générale à signer toute documentation nécessaire à l'acceptation du changement de contrôle et du transfert du contrat de transport exclusif de Transport Deschaillons inc. à Autobus Auger inc..

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-132  
SRM

**2.3 Services des ressources matérielles – Services spécialisés en hygiène  
et salubrité (contrat 3 ans) – Adjudication de contrat**

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO230421-95 réalisé par les Services des ressources matérielles, afin d'obtenir des soumissions sous enveloppes cachetées pour des services en hygiène et salubrité (entretien ménager) pour divers établissements du Centre de services scolaire des Navigateurs, et ce, d'une durée de 3 ans;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions réalisée le 23 mai 2023, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse, de toutes les offres, effectuée par madame Christine Maltais, agente d'administration pour les services des ressources matérielles;

**ATTENDU** l'autorisation de la dirigeante de l'organisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Carl Lavoie et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Derko Ltée, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Charles-Rodrigue (lot #1), pour un montant de 467 000,30 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Entreprises de nettoyage Marcel Labbé inc., le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École du Bac (lot #2), pour un montant de 769 355 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Entreprises de nettoyage Marcel Labbé inc., le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École secondaire Guillaume-Couture (lot #3), pour un montant de 589 266 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

## **Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs**

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Chap alliance inc., le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École secondaire Champagnat (lot #4), pour un montant de 669 060 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Service d'entretien Bérubé inc., le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École du Boisé (lot #5), pour un montant de 262 992,64 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Service d'entretien Bérubé inc., le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Sainte-Marie (lot #6), pour un montant de 262 934,45 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Service d'entretien Bérubé inc., le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École de l'Alizé (lot #7), pour un montant de 356 654,85 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Derko Ltée, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Notre-Damed'Etchemin (lot #8), pour un montant de 325 259 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Entreprises de nettoyage Marcel Labbé inc., le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École de la Clé d'Or (lot #9), pour un montant de 235 186 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Maintenance Euréka inc., le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École du Chêne (lot #10), pour un montant de 210 000 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Entreprises de nettoyage Marcel Labbé inc., le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécutés au Centre national de conduite d'engins de chantiers – Complexe modulaire (CNCEC) (lot #11), pour un montant de 121 528 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Maintenance Euréka inc., le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Caravelle Joly (lot #12), pour un montant de 208 500 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à 9309-3409 Québec inc., le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Saint- Dominique et le Chalet des loisirs (lot #13), pour un montant de 474 000 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CA-22-23-133  
SRM**

**2.4 École de la Ruche – Prachat d'équipements de ventilation et de récupération d'énergie – Adjudication de contrat**

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO230511-104 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat d'approvisionnement en vue du préachat d'équipements de ventilation et de récupération d'énergie pour l'École de la Ruche;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions reçue réalisée le 5 juin 2023, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse, des soumissions, effectuée par la firme Pageau & Morel.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Carl Lavoie et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à I.T.C. Technologies Québec inc., le contrat d'approvisionnement en vue du préachat d'équipements de ventilation et de récupération d'énergie pour l'École de la Ruche, pour une somme de 315 000 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CA-22-23-134  
SRM**

**2.5 École Pointe-Lévy et Centre de formation professionnelle de Lévis – Services spécialisés d'une agence de sécurité - Adjudication de contrat**

**ATTENDU** la fin du contrat actuel en matière de sécurité au 30 juin 2023;

**ATTENDU** la nécessité de déployer des services spécialisés d'une agence de sécurité au sein de l'École Pointe-Lévy et du Centre de formation professionnelle de Lévis;

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO230515-106, réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de services spécialisés d'une agence de sécurité pour l'École Pointe-Lévy et le Centre de formation professionnelle de Lévis;

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

**ATTENDU** l'analyse, des soumissions, effectuée par madame Julia Wojcik, coordonnatrice à l'approvisionnement pour les services des ressources matérielles.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Lise Bergeron et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaires des Navigateurs adjuge à Services de sécurité spécialisée S3-K9 inc., le contrat de services spécialisés d'une agence de sécurité pour l'École Pointe-Lévy et le Centre de formation professionnelle de Lévis, d'une durée de trois (3) ans, au taux horaire pour les trois années de 28,70 \$, pour la somme totale de 318 570 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-135  
SRM

### 2.6 Services des ressources matérielles – Renouvellement des téléphones cellulaires (CAG 2023-8111-50 – Biens et services de mobilité cellulaire) - Adjudication de contrat

**ATTENDU** la fin du contrat relatif aux téléphones cellulaires;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) est maintenant tenu de procéder à l'achat de tels équipements par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

**ATTENDU QUE** le mandat d'achat 2023-8111-50 relatif à des biens et des services de mobilité cellulaire émit par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

**ATTENDU** l'autorisation de la dirigeante de l'organisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Carl Lavoie et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaires des Navigateurs adjuge le contrat relatif à l'achat de biens et de services de mobilité cellulaire pour les employés du Centre de services scolaire des Navigateurs, suivant le mandat d'achat #2023-8111-50 – Biens et services de mobilité cellulaire, pour un montant approximatif de 800 000 \$, sur une durée de cinq ans, le tout conformément au processus d'acquisition de tels équipements sur la plateforme du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

**QUE** le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CA-22-23-136  
SRM

**2.7 École de la Falaise – Réfection de la toiture et du balcon d'entrée principale – Adjudication de contrat**

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO230515-101 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction relatif à la réfection de la toiture et du balcon d'entrée principale, à l'École de la Falaise;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions réalisée le mardi 13 juin 2023, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse, des soumissions, réalisée par DAD architecture et la recommandation qui en découle, tel qu'il appert au document joint.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Lise Bergeron et résolu :

**D'ADJUGER** à Construction Marc Bolduc inc., le contrat de travaux de construction relatif à la réfection de la toiture et du balcon d'entrée principale, à l'École de la Falaise, pour la somme de 265 500,00 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public AO230515-101 ;

**QUE** le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-137  
DG

**2.8 Désignation d'un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)**

**ATTENDU** les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1);

**ATTENDU QUE** le dirigeant d'un organisme public doit désigner un responsable de l'application des règles contractuelles;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice générale.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Carl Lavoie et résolu :

**DE DÉSIGNER** monsieur Christian St-Gelais, secrétaire général à titre de responsable de l'application des règles contractuelles.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-138  
DG

**2.9 Engagement ou nomination à un poste de direction générale adjointe**

Dans le cadre du processus de nomination au poste de direction générale adjointe, nous avons travaillé avec la firme Aurray leadership.

Le comité de sélection mis en place est composé de la firme Aurray leadership, de madame Suzie Lucas, directrice générale et de messieurs Jacques Nadeau et Yannick Forgues.

La personne qui vous est recommandée a franchi avec succès les processus de sélection.



## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

Cette personne aura une année de probation à la suite de son entrée en fonction.

**ATTENDU** les qualifications légales requises pour occuper un poste de direction générale adjointe;

**ATTENDU** la recommandation du jury de sélection.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Annie-Claude Bérubé et résolu :

**QUE** madame Anne-Marie Blanchet soit nommée à titre de directrice générale adjointe;

**QUE** la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-139

DG

### 2.10 Nomination d'un responsable du traitement des plaintes

Avec l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (RLRQ c. P.32.01) le 31 mai 2022, un nouveau mécanisme national uniformisé de traitement des plaintes et des signalements s'appliquera à partir de la rentrée scolaire, soit à compter du 28 août prochain.

Le nouveau mécanisme prévoit encore le traitement des insatisfactions en respectant les divers paliers d'intervention (établissement ou service concerné, responsable du traitement des plaintes, protecteur régional de l'élève et ultimement, dans certaines situations, intervention du protecteur national de l'élève).

Avant le 28 août 2023, et conformément à l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, les centres de services scolaires, les établissements d'enseignement privés et les commissions scolaires doivent désigner un responsable de traitement des plaintes (RTP) parmi les membres de leur personnel. Une seule personne peut exercer ce rôle par organisme scolaire. Elle peut toutefois être assistée d'une équipe pour le traitement des plaintes.

Nous recommandons la nomination de M. Christian St-Gelais pour agir à titre de responsable du traitement des plaintes.

Le Protecteur national de l'élève élaborera différents outils de communication et d'information qui seront diffusés dans les centres de services scolaires et dans chacun des établissements.

**ATTENDU** la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de chaque centre de services scolaires doit nommer parmi les membres de son personnel un responsable du traitement des plaintes;

**ATTENDU QUE** l'entrée en fonction du responsable du traitement des plaintes est prévue pour le 28 août 2023;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale.

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Lise Bergeron et résolu :

**QUE** monsieur Christian St-Gelais, secrétaire général, soit nommé responsable du traitement des plaintes pour le Centre de services scolaire des Navigateurs, et ce, à compter du 28 août 2023.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-140  
DGA

### **2.11 Entente régissant le partage des installations scolaires et municipales entre la Ville de Lévis et le Centre de services scolaire des Navigateurs**

**ATTENDU QUE** les parties sont respectivement propriétaires de certaines installations sur le territoire de la Ville;

**ATTENDU QUE** les parties reconnaissent que de tels biens sont de propriété publique et qu'à ce titre ils doivent être mis au service de la collectivité, et ce, dans le cadre de leur rôle respectif auprès de cette collectivité;

**ATTENDU QUE** les parties recherchent les occasions d'innover et de revoir les façons de faire afin de contribuer à l'atteinte du plein potentiel des individus et à l'enrichissement collectif en favorisant, entre autres, la réussite scolaire des élèves et l'adoption de saines habitudes de vie par la population, dans une optique de saine gestion des fonds publics;

**ATTENDU QUE** les parties sont conscientes des besoins constants et évolutifs de la population de leur territoire commun et qu'elles partagent une volonté de coordonner la planification du développement de leurs installations afin de contribuer ensemble au développement des milieux de vie;

**ATTENDU QUE** les parties désirent concerter et coordonner leurs efforts quant à l'utilisation de leurs installations et à l'élaboration de programmes d'activités;

**ATTENDU QUE** les parties désirent convenir de l'utilisation de certaines installations telles que les écoles, cours d'école, arénas, terrains, piscines, centres communautaires et autres locaux à l'exclusion des bibliothèques scolaires (ci-après appelés « les installations »);

**ATTENDU QUE** les parties reconnaissent leur vocation complémentaire et affirment leur volonté de viser l'équité dans leurs collaborations et leurs échanges;

**ATTENDU QUE** dans leur structure d'intervention, elles reconnaissent respectivement des organismes et partenaires privilégiés, notamment les organismes à but non lucratif dans les secteurs des arts et de la culture, des sports et du plein air et du développement social pour la Ville et les conseils d'établissement de chaque école pour le Centre.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Annie-Claude Bérubé et résolu :

**D'ADOPTER** l'Entente régissant le partage des installations scolaires et municipales entre la Ville de Lévis et le Centre de services scolaire des Navigateurs annexée aux présentes et déposée aux archives sous la cote CA- 22-23-13;

**D'AUTORISER** la présidente du conseil d'administration, madame Ève Lapointe, ainsi que la directrice générale, madame Suzie Lucas à signer l'Entente régissant le partage des installations scolaires et municipales entre la Ville de Lévis et le Centre de services scolaire des Navigateurs.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

**CA-22-23-141  
SG**

**PROPOSITION DE HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Hélène Massé et résolu :

**QUE** les membres du conseil d'administration siègent à huis clos pour discuter du point 2.12 : Évaluation de la directrice générale.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

Il est 19 h 34.

**CA-22-23-142  
SG**

**PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Hélène Massé et résolu :

**QUE** les membres du conseil d'administration siègent à nouveau en séance publique.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

Il est 20 h 38.

**CA-22-23-143  
SG**

**2.12 Évaluation de la directrice générale - (dépôt séance tenante)  
(huis clos)**

**ATTENDU QUE** le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadre des centres de services scolaire (CSS) stipule que le centre de services scolaire doit évaluer son personnel hors cadre annuellement (article 112.1);

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs a désigné les membres du comité des ressources humaines et les a mandatés pour élaborer des critères d'évaluation de la directrice générale, pour procéder à l'évaluation de cette dernière et pour produire un rapport d'évaluation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Karine Barma-Hamel et résolu :

**QUE** le CA approuve le rapport d'évaluation de la directrice générale 2023 dans son intégralité et conclut que la directrice générale, madame Suzie Lucas, répond aux attentes significatives.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

CA-22-23-144  
SG

### 2.13 Nomination d'un membre de la communauté au conseil d'administration

**ATTENDU** l'article 143 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) relativement à la composition du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;

**ATTENDU QU'**en vertu du paragraphe 3 de l'article 143 de la LIP, un siège est réservé à un membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;

**ATTENDU QUE** ce poste était occupé par monsieur Guy Dufour jusqu'au 11 octobre 2022, date de sa démission;

**ATTENDU** le processus d'élection mené par monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint et responsable des élections, au cours du printemps 2023;

**ATTENDU** les résultats obtenus à la suite de ce processus;

**ATTENDU QUE** l'article 143.3 de la LIP prévoit que les administrateurs sont nommés pour des mandats de 3 ans, et que les membres de la communauté entrent en fonction au fur et à mesure de leur nomination.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Annie-Claude Bérubé et résolu :

**QUE** la personne suivante soit nommée membre du conseil d'administration à titre de représentant de la communauté (profil 1 : gouvernance, éthique, risques ou gestion des ressources humaines), pour un mandat de 3 ans, commençant le 1er juillet 2023 et se terminant le 30 juin 2026 :

- Madame Josianne Turcotte administratrice.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### 3.0 INFORMATION

#### 3.1 Résultats des élections CA 2023

Le secrétaire général assure le suivi concernant le résultat des élections 2023.

Il débute en soulignant la réélection de madame Ève Lapointe, à titre de membre parent pour le district 3 et de madame Lise Bergeron à titre de membre du personnel de soutien.

Il poursuit en mentionnant la nomination de madame Caroline Pelletier, directrice adjointe aux Services éducatifs à titre de membre du personnel d'encadrement et de monsieur Hubert Brulotte, directeur adjoint au CFP Gabriel-Rousseau à titre de membre observateur.

Il termine en précisant que les postes désignés aux membres du personnel enseignant et professionnel, ainsi que le poste membre de la communauté profil 3 resteront vacants.

# Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

## 3.2 Résolution municipalité de Sainte-Croix – Terrains du CSSDN

Le 2 mai 2023, le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) recevait la copie d'une résolution adressée à la Société québécoise des infrastructures (SQI), au sujet de terrains appartenant au CSSDN.

Monsieur Dany Deschênes, directeur des services des ressources matérielles, informe les membres du conseil d'administration de son contenu et complète l'information séance tenante.

## 3.3 Mot de la Direction générale

Madame Suzie Lucas s'adresse à l'ensemble des membres du conseil d'administration et les informe des divers dossiers survenus au cours des dernières semaines.

## 4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

### 4.1 Comité de vérification

Aucun suivi.

### 4.2 Comité de gouvernance et d'éthique

La prochaine réunion est prévue pour le 14 septembre 2023.

### 4.3 Comité des ressources humaines

Aucun suivi.

### 4.4 Comité CSÉHDAA

Aucun suivi.

### 4.5 Comité de parents

Les membres sont informés des sujets traités lors de la réunion du 12 juin 2023.

### 4.6 Comité consultatif de transport

Les membres sont informés des sujets traités lors de la réunion du 30 mai 2023.

## 5.0 QUESTIONS DIVERSES

### 5.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CA-22-23-145

## 6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

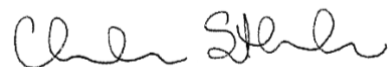
**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Hélène Massé et résolu :

**D'ADOPTER** la levée de la séance à 20 h 57.

**ADOPTÉE** à l'unanimité



Ève Lapointe  
Présidente



Christian St-Gelais  
Secrétaire